

## De l'ENSB à l'enssib...

Raphaële MOUREN

Daniel RENOULT

*Doyen honoraire de l'inspection générale des bibliothèques, sous-directeur des bibliothèques de 1989 à 1994, Daniel Renoult a été l'un des artisans du décret de 1992 créant l'enssib. On lui doit plusieurs articles sur la formation professionnelle dans l'Histoire des bibliothèques françaises.*

**Raphaële Mouren :** Quand, comment et par qui l'expression « sciences de l'information et des bibliothèques » est-elle apparue ? Quelles réflexions, discussions ont fait penser que l'ENSB devait changer de nom et s'appeler désormais enssib ?

**Daniel Renoult :** Avant de rappeler comment nous en sommes arrivés à retenir cet intitulé, il faut tout d'abord évoquer les diverses raisons qui ont conduit à réformer profondément l'ENSB, établissement public administratif (EPA) qui datait tout de même de... 1963 ! Cette réforme a été réalisée en deux étapes, d'abord par un premier décret en mai 1990 lui donnant le statut de grand établissement puis par un second en janvier 1992.

**Raphaële Mouren :** Ce choix d'un statut universitaire représente en soi une forte évolution.

**Daniel Renoult :** Vous avez raison d'insister sur le statut universitaire de l'enssib qui a constitué en effet une rupture.

En France, beaucoup de formations supérieures restaient et restent encore en dehors de l'université, en particulier celles qui préparent aux métiers de la culture. Ce choix avait été tout à fait délibéré et s'inscrivait bien dans la tradition d'un État très centralisé. Rattachée au ministère de l'Éducation nationale, l'ancienne Direction des bibliothèques exerçait un pouvoir direct et déterminant dans tous les domaines, y compris la formation initiale, mais utilisait aussi l'ENSB pour bien d'autres missions : ainsi au fil des années s'y étaient greffés le *Bulletin des bibliothèques de France*, le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), la Joie par les livres, le Serveur universitaire national d'information scientifique et technique (SUNIST), le Catalogue collectif national (CCN) et le PanCatalogue (ancêtre du Sudoc). En raison des déséquilibres créés par ces rattachements multiples et hétéroclites, une réforme de l'ENSB était devenue inéluctable. Le conseil d'administration de cet établissement public finissait par ne consacrer que très peu de temps aux questions de formation, encore moins à la recherche. Ce n'est pas très étonnant : à lui seul, le Serveur universitaire national d'information scientifique et technique représentait environ 75 % du budget de l'ENSB ! La réforme de la formation s'est donc accompagnée d'une forte réorganisation du réseau des bibliothèques universitaires : détachement du SUNIST et transfert des moyens informatiques et d'une partie des équipes à Montpellier, fusion avec le Centre national universitaire sud de calcul, préparation de l'Agence bibliographique nationale qui serait créée deux ans plus tard en 1994.

Sur l'ENSB, l'idée était bien de redonner un rôle central à la mission de formation et de décloisonner la formation des bibliothécaires alors cantonnée au seul milieu professionnel. Un statut universitaire apparaissait donc comme une réponse pertinente à ces préoccupations qui ont été affirmées dans divers rapports officiels dont le rapport Miquel en 1989. En 1992, comme sous-directeur des bibliothèques, j'ai pu reprendre et faire aboutir le dossier dans un contexte

politique et économique favorable. Que ce soit du point de vue de la recherche ou du recrutement des enseignants par exemple, ni Claude Allègre (alors conseiller spécial du ministre) ni les directeurs alors responsables du supérieur n'auraient compris une réforme de l'École sans l'adoption d'un statut universitaire.

**Raphaële Mouren :** Ce choix a-t-il été bien accepté par les professionnels ?

**Daniel Renoult :** Les professionnels étaient avant tout attentifs à trois sujets : le recentrage de l'enssib sur sa mission de formation, la durée de cette formation et l'évolution du statut des conservateurs. Sur le plan pédagogique, associations et syndicats demandaient depuis de nombreuses années une formation plus approfondie. Ils ont donc accueilli avec satisfaction l'extension de la scolarité à deux ans, d'autant plus que celle-ci était intégralement prise en charge par l'État.

Un moment envisagé, le choix d'un rattachement de l'enssib à une université (il était alors question de l'université Lyon 1) n'aurait pas été compris, compte tenu du caractère national de l'École. C'est le motif pour lequel la solution d'un établissement universitaire autonome a été retenue et pour des raisons évidentes de taille, le statut de *grand établissement*, dérogoire par rapport à celui d'EPSCP, a prévalu.

Cependant le milieu professionnel n'a pas mesuré toutes les conséquences de l'adoption d'un statut universitaire. Beaucoup ont continué à percevoir l'enssib comme une école de fonctionnaires destinée aux conservateurs d'État et territoriaux, au point d'ailleurs que la formation des bibliothécaires, nouveau corps d'État créé en 1992, a d'abord été confiée à un institut spécifique (à Villeurbanne !) et n'a été intégrée à l'enssib que plus tard, non sans réticences d'ailleurs, de la part de la Direction du livre et de la lecture. Du reste, pour le ministère de la Culture, la question du statut de l'enssib était dans les discussions surtout liée à celle de la tutelle : dès lors que le ministère de l'Éducation nationale conservait la tutelle des corps de bibliothèques et de l'enssib, il ne s'opposait pas à un statut universitaire, option qui avait été validée en son temps par Jean Gattégno.

**Raphaële Mouren :** Que signifiait alors « sciences de l'information et des bibliothèques » dans l'esprit de ceux qui ont réfléchi à la réforme de l'établissement et préparé le décret ? Je dois dire que quand j'étais moi-même conservateur stagiaire à l'enssib, ce nom m'avait interloquée, cela donnait l'impression qu'on avait failli oublier de mettre « bibliothèques » dans le nom de cet établissement dont la mission principale restait bien pourtant celle de former des bibliothécaires.

**Daniel Renoult :** Bien entendu, l'intitulé de l'établissement a fait à l'objet de nouvelles discussions au moment de la préparation du décret du 9 janvier 1992. Mais en réalité cette question avait été débattue bien auparavant : il faut rappeler que dans son économie générale, la réforme de l'enssib avait été initialement proposée par Denis Varloot à Jean-Jacques Payan, directeur général de l'enseignement supérieur, dès 1985 !

Pourquoi cet intitulé ? Sans doute l'influence du contexte international explique-t-elle en grande partie ce choix. Depuis les années 1980, un peu partout dans le monde et en particulier dans le monde anglo-saxon, l'expression *Information Science* se substituait aux intitulés traditionnels des formations de bibliothécaires, lesquelles – notons-le au passage – étaient presque toutes des formations universitaires. Si bien que la France n'a fait que suivre avec un certain décalage une tendance majoritaire en Europe et en Amérique du Nord. Mais il n'y avait pas là qu'un effet d'imitation ou de mode. Même si nous étions loin d'imaginer le développement des réseaux, d'Internet et du numérique, l'idée du rôle essentiel de l'informatique et de l'ensemble de ses

applications s'imposait aussi bien dans le secteur de la gestion des bibliothèques que dans le domaine documentaire, qu'il s'agisse de l'indexation des données ou encore de leur diffusion. Denis Varloot avait le premier insisté sur cette orientation, de même Richard Bouché, professeur à l'université de Lyon 1 et responsable d'un DESS d'informatique documentaire, et d'autres personnalités influentes comme Richard K. Gardner, directeur de l'École de bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) de Montréal. Ce point de vue était également celui du directeur de l'ENSB. Depuis plusieurs années déjà, Jacques Kériguy avait préconisé le développement de la recherche en sciences de l'information et mis en place à l'ENSB des formations de niveau DESS et DEA en relation avec les universités de Lyon et de Grenoble.

Cependant la référence aux sciences de l'information suscitait encore un certain nombre de réserves. D'aucuns, au ministère de la Culture en particulier, considéraient que l'enssib prenait le risque de s'engager sur le chemin trop spécialisé d'une sorte d'école d'ingénieurs en sciences de l'information, laissant dans l'ombre une grande partie du métier des conservateurs des bibliothèques publiques et oubliant la fonction patrimoniale des bibliothèques. Ce n'est pas par hasard si, à l'instigation de Jean Ludovic Silicani, l'École nationale du patrimoine a aussitôt prévu une option « bibliothèques patrimoniales » dans son cursus, option qui n'a toutefois jamais fonctionné. D'autres, au ministère de l'Éducation nationale et à la Direction de la recherche et des études doctorales en particulier, faisaient remarquer qu'en France les sciences de l'information peinaient à s'affirmer et à définir précisément leur champ d'intervention alors que la section correspondante (la soixante et onzième) du Conseil national des universités (CNU) avait pourtant été créée en 1975.

Vous voyez donc que votre perplexité était partagée. À cela s'ajoute l'ambiguïté de l'énoncé lui-même : « École nationale des sciences de l'information *et* des bibliothèques ». Du fait de la place finale du terme « bibliothèques » et de la polysémie induite par la conjonction de coordination, on semble mettre le terme « sciences » en facteur commun. Pour ma part, même si cette expression n'est pas absente de la littérature professionnelle, je n'ai jamais pensé qu'il y avait une science des bibliothèques et encore moins qu'il y eût la possibilité d'une adjonction disciplinaire à la soixante et onzième section du type « sciences de l'information et des bibliothèques ». Certes, dans les publications des bibliothécaires, la *Library Science* s'est substituée à la *Librarianship*, mais je doute qu'on en trouve fréquemment mention dans des publications universitaires. Dans la langue française, le mot *science* renvoie à des méthodes, des concepts, un niveau de formalisme et d'universalité qui ne caractérisent pas à mon sens les connaissances rassemblées sur les bibliothèques. Il serait plus pertinent de parler de savoirs, de connaissances, ou plus simplement d'études. Après tout l'école de bibliothéconomie de la Syracuse University – celle qui la première a initié les changements d'intitulé – avait choisi de s'appeler *School of Information Studies*. Il faut bien admettre que la bibliothéconomie comme discipline n'est connue que des spécialistes, que le terme devient peu utilisé car moins prestigieux que *Bibliothekswissenschaft* ou *Library Science*, et que cet ensemble de connaissances empiriques a été développé par des professionnels sans que se créent des échanges suffisants avec les disciplines universitaires.

Avec le recul du temps, je crois que cette dénomination aurait donc mérité davantage de débats de fond, en particulier sur les conséquences pratiques que cette orientation était susceptible d'entraîner dans notre système français d'enseignement supérieur. Mais paradoxalement, au moment de l'adoption du texte définitif, la référence aux sciences de l'information a soulevé moins d'objections que l'utilisation du terme *bibliothéconomie* ! Je me souviens avoir dû justifier ce terme lors de la présentation au Conseil d'État du futur décret d'organisation de l'enssib et

d'avoir eu à expliquer que son usage était attesté depuis au moins 1845, et que la notion elle-même était bien antérieure.

Pour conclure sur ce point, je dirai qu'il est apparu conforme à l'évolution générale des formations de faire place aux sciences de l'information mais que nous n'avons jamais perdu de vue ni l'idée ni la réalité des bibliothèques. Dans l'esprit des responsables de l'enseignement supérieur de l'époque, ce *et* signifiait simplement que l'École était une École nationale des bibliothèques et des sciences de l'information, lesquelles apparaissaient comme susceptibles de couvrir une large partie des nouveaux domaines d'enseignement et de recherche qui s'ouvraient alors. Même s'il y a eu une certaine hésitation entre « bibliothèques » et « bibliothécaires », la référence de base aux bibliothèques n'a jamais été remise en question, bien au contraire. Je me souviens par exemple que Jean Gasol, alors directeur des personnels de l'enseignement supérieur (DPES), qui pilotait avec Jean-Ludovic Silicani, directeur de l'administration générale (DAG) du ministère de la Culture, le dossier des statuts du personnel, suggérait « École normale supérieure des bibliothèques » (ENS-BIB) plutôt qu'enssib. Finalement, nous avons conservé les deux références et les avons coordonnées, au risque de provoquer la perplexité que vous évoquez.

**Raphaële Mouren :** Que vouliez-vous dire en évoquant les « conséquences du choix de cet intitulé dans notre système français d'enseignement supérieur » ?

**Daniel Renault :** L'histoire récente de l'enssib reste à étudier et à écrire en la replaçant dans un contexte plus large, dépassant la seule formation initiale des conservateurs et des bibliothécaires. On retrouvera alors les grandes questions posées avec acuité dans les universités depuis quelques d'années. Quel est le poids des différentes disciplines scientifiques dans une formation professionnelle de niveau master destinée à des étudiants ayant déjà un niveau académique élevé ? Quelle est la place de la formation par la recherche dans ce type de cursus ? Jusqu'à quel point s'est effectuée l'articulation entre disciplines académiques et disciplines et pratiques professionnelles ? De mon point de vue, il faudra s'interroger sur l'évolution du rôle de ces différentes composantes. J'ai de bonnes raisons de penser que ces questions se posent en France d'une manière singulière, compte tenu du rôle clé du CNU d'une part, et du poids des corps de métier d'autre part, chacun revendiquant à sa manière une « formation par les pairs ». Il y aurait d'ailleurs un parallèle intéressant à établir avec la formation des enseignants et le rôle des sciences de l'éducation. Une autre question à aborder est naturellement celle des sciences de l'information et de leur influence sur la formation aujourd'hui : le choix de l'intitulé enssib conserverait-il le même sens en 2012 qu'en 1992 ? Parle-t-on aujourd'hui des mêmes contenus, des mêmes méthodes avec le même langage à l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS et à l'enssib ? Qu'en est-il par ailleurs de la place des sciences humaines et sociales dans la formation des professionnels des bibliothèques, et pas seulement de l'histoire ? Pour ma part, j'ai tendance à penser que les bibliothèques ne sont la propriété d'aucune discipline, et que les connaissances associées à notre domaine d'activité gagnent beaucoup à ce que le plus grand nombre de spécialistes s'y intéressent.

*Propos recueillis en mai 2012.*